



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2022/044

Réunion du 8 juin 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation :	31 mai 22	Nombre de Conseillers :
		En exercice : 29
Date d'affichage :	31 mai 22	Présents : 19
		Votants : 27

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COUVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Séverine CHERDON ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Pascal COSSON, ayant donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Marc DESGEORGES, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Jean DUCASTEL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD et Mme Magalie ROGER, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD.

Secrétaire de séance : M. Hubert RENOLLET

Objet : Attribution de subventions aux associations sportives

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Budget primitif 2022 et les crédits ouverts à l'article 6574 ;

Vu la proposition remise par la commission « affaires sportives » du 28 avril 2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'attribuer les subventions suivantes par 25 voix POUR (Messieurs COURVOISIER CLEMENT et LEBON ne prenant pas part au vote) :

	Montant attribué
- ASSOCIATION SPORTIVE VAL DE L' AISNE	2 300,00 €
- BADMINTON CLUB VOUZINOIS	600,00 €
- CLUB NAUTIQUE VOUZINOIS	4 800,00 €
- CLUB TENNIS DE TABLE DE VOUZIERS	500,00 €
- ETOILE BLEUE VOUZIERS	500,00 €
- HANDBALL CLUB VOUZINOIS	1 400,00 €
- LA PETANQUE VOUZINOISE	800,00 €
- LES ARCHERS DE TAINE	800,00 €
- RUGBY CLUB VOUZINOIS	1 200,00 €

2022/110

- TENNIS CLUB VOUZINOIS	800,00 €
- TWIRLING CLUB VOUZINOIS	500,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - VELO CLUB VOUZINOIS | 1 200,00 € |
| - VOUZIERS OXYGENE | 700,00 € |
| - ASSOCIATION TOP JAZZ | 500,00 € |
| - CLUB OMNISPORTS SANTE | 500,00 € |
| - GYM VOLONTAIRE VOUZINOISE | 200,00 € |
| - ASSOCIATION SPORTIVE CITE SCOLAIRE | 500,00 € |
| - L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS | 1 550,00 € |
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tous actes et pièces nécessaires.

Fait en mairie le

Le Maire,

Yann DUGARD

